

ALTI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 54 240 €

Siège social : 21 rue Peiresc
83000 TOULON

RCS TOULON 338 156 946

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
et le Deux Avril à 17 heures 30

Au siège social, les actionnaires de la société « **ALTI** », se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque Actionnaire et au Commissaire aux Comptes.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Albert BESSUDO**, agissant en qualité de Président de la société, qui constate que sont présents :

- Monsieur Albert BESSUDO , Président propriétaire de	450 actions US 2 actions PP
- Monsieur Guillaume BESSUDO , Directeur Général propriétaire de	5 actions PP 225 actions NP
- SAS PETRUS , représentée par Guillaume BESSUDO propriétaire de	447 actions PP
- Monsieur Thibaut BESSUDO propriétaire de	5 actions PP 225 actions NP
- SAS PORT ROYAL , représentée par Thibaut BESSUDO propriétaire de	447 actions PP

**SOIT AU TOTAL : MILLE TROIS CENT CINQUANTE
SIX ACTIONS**

1 356 actions

Le Président déclare que l'assemblée générale est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

AWB

63

Monsieur Franck LE TALLEC, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- la liste des actionnaires.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs.

Le Président propose à l'assemblée de transférer le siège social de la société « La Maison de l'Immobilier » 14 Boulevard Bazeilles 83000 TOULON, et demande aux associés de bien vouloir se prononcer sur cette opération et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts.

Il donne lecture du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter du 7 avril 2026, le siège social de la société, jusqu'à présent fixé à 21 Rue Peiresc 83000 TOULON, pour le fixer à l'adresse suivante :

**« La maison de l'Immobilier »
14 Boulevard Bazeilles
83000 TOULON**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

Comme conséquence de la décision prise sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la nouvelle rédaction devient :

Handwritten signatures:
B
B
AINB

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à TOULON (83000) « La Maison de l'Immobilier »
14 Boulevard Bazeilles.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et cogérants présents.

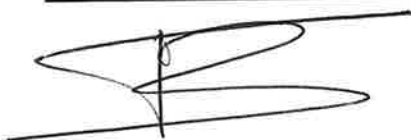
Monsieur Albert BESSUDO



Monsieur Guillaume BESSUDO



Monsieur Thibaut BESSUDO



P/SAS PETRUS

Monsieur Guillaume BESSUDO



P/ SAS PORT ROYAL

Monsieur Thibaut BESSUDUO

